La Police intercommunale rappelle quelques informations :

VITESSE MAXIMALE : 20 km/h et
d'une puissance max. de 500 watts

CASQUE : vivement conseillé

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- ✓ Sonnette
- ✓ Freins sur chaque roue
- ✓ Eclairage av. allumé (même de jour) et rouge à l'arr. (non clignotant)

INTERDIT

La Police intercommunale rappelle quelques informations :

VITESSE MAXIMALE : 20 km/h et
d'une puissance max. de 500 watts

CASQUE : vivement conseillé

EQUIPEMENT OBLIGATOIRE :

- ✓ Sonnette
- ✓ Freins sur chaque roue
- ✓ Eclairage av. allumé (même de jour) et rouge à l'arr. (non clignotant)

INTERDIT